

## FICHE 2

# La collaboration interprofessionnelle en contexte de télésanté

### Mise en contexte

La maladie à coronavirus (COVID-19) a transformé les soins et les services sociaux. Elle contraint la population à des mesures sanitaires strictes de prévention et de contrôle des infections. En raison de ces mesures, le CIUSSS de la Capitale-Nationale doit revoir certaines façons de faire en utilisant la télésanté dans une plus grande variété de soins et de services. Les professionnels doivent ainsi adapter leur pratique à la communication par vidéo. Le présent document propose des clés pour transposer l'exercice de la collaboration interprofessionnelle au contexte d'intervention par télésanté.

### Exercer les différents types de pratiques collaboratives par télésanté

Les interventions à distance, tout comme les interventions en présence, doivent être réalisées en considérant le type de pratique collaborative requise. Selon les besoins, il est possible d'adopter une pratique collaborative en parallèle, une pratique de consultation/référence, une pratique de concertation ou encore une pratique de soins et services partagés selon le niveau de complexité des besoins biopsychosociaux.<sup>1</sup> Les personnes convoquées aux rencontres à distance seront déterminées en fonction de l'intention de la rencontre et en respectant le consentement en vigueur. Les questions suivantes peuvent soutenir la réflexion :

- Est-ce que l'utilisateur doit être présent?
- Est-ce que le ou les proches de l'utilisateur gagneraient à être présents?
- Suis-je le seul professionnel impliqué et concerné?
- Est-ce que la présence de partenaires ou collaborateurs est requise?

### Exemples

- Un ergothérapeute du soutien à domicile consulte l'équipe interprofessionnelle par télésanté afin de discuter de la situation d'un usager (ex. : valider la pertinence de prioriser à nouveau la demande d'évaluation en nutrition et expliquer le besoin de répit exprimé par la conjointe afin de valider quelles sont les ressources disponibles au sein du programme de soutien à domicile, mais aussi au sein des ressources privées et communautaires);
- Un médecin, en présence d'un usager, valide un diagnostic lors d'une consultation par télésanté auprès d'un dermatologue;
- Un plan de service individualisé et intersectoriel (PSII) est réalisé avec l'utilisateur, ses parents et l'intervenant pivot, tous au domicile de l'utilisateur et l'ensemble des autres professionnels ou partenaires sont à distance par télésanté.

### Rappels

- Il est de la responsabilité du professionnel qui reçoit les conseils professionnels du consultant d'effectuer la note professionnelle au dossier;
- En contexte de télésanté impliquant plus d'un établissement, il est essentiel d'appliquer les principes décrits dans les *Lignes directrices en télésanté* dans la section « Téléconsultation professionnelle interétablissement ».

<sup>1</sup> CAREAU, E et al. (2014). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux – Guide pratique*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI).



## Réaliser une rencontre préparatoire entre professionnels par télésanté

Lors d'une téléconsultation impliquant deux professionnels et plus, des rencontres préparatoires peuvent être requises pour déterminer différents éléments tels que :

- Les attentes;
- La structure de la rencontre;
- L'intention de la rencontre (ex. : s'informer, échanger de l'information, se concerter sur les objectifs disciplinaires, clarifier les rôles, partager les décisions et les actions en lien avec un objectif commun).

### Recommandations

- Prévoir un temps de rencontre préparatoire entre professionnels avant le début de la rencontre officielle avec l'utilisateur et son proche (ex. : 20 minutes avant). S'assurer que les options de réunion lors de l'invitation sont bien configurées de sorte que l'utilisateur et son proche transitent toujours dans la salle d'attente virtuelle ou prévoir une convocation séparée de la convocation officielle avec l'utilisateur et son proche;
- Convenir du plan et des modalités de la rencontre à distance (ex. : animation et coanimation, ordre des sujets, règles de fonctionnement, gestion de la prise de parole);
- Réfléchir à la façon d'impliquer l'utilisateur et ses proches afin que ces derniers se sentent considérés, écoutés et reconnus pendant la rencontre à distance.

### Mise en garde

Tous les professionnels doivent s'assurer que le fil de conversation (« clavardage ») ne porte pas préjudice. Le contenu du fil de conversation demeure accessible en tout temps à l'ensemble des invités de la rencontre de télésanté (avant, pendant et après la rencontre). Au besoin, il est possible de configurer les options de réunions pour restreindre l'accès au fil de conversation. Consulter le *Guide d'utilisation des fonctionnalités de Teams en contexte de télésanté* à partir du lien suivant : <https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/personnel-sante/telesante/formation-soutien>